

(Texte)

**NOMBRES DE PERSONNES DE COMPTON-FRONTENAC
QUI FONT PARTIE DES FORCES ARMÉES**

Question n° 308—M. Latulippe:

1. Quelles sont les unités des forces armées du Canada qui comptent des militaires originaires de la circonscription de Compton-Frontenac?

2. Combien de militaires originaires de cette circonscription font partie de l'Armée, de l'Aviation et de la Marine et de chaque unité de ces trois Armes?

L'hon. M. Cardin: 1. et 2. D'après les dossiers, le nombre des personnes de la circonscription de Compton-Frontenac qui sont dans les forces armées se répartit comme il suit: Armée, 95; Aviation, 90; Marine, 9. Il serait assez difficile de dire combien il y en a dans chaque unité.

**LA SARRE—AIDE À LA CONSTRUCTION DE
L'AÉROPORT MUNICIPAL**

Question n° 314—M. Laprise:

Le gouvernement a-t-il accordé une aide pécuniaire ou autre relativement à la construction de l'aéroport municipal de La Sarre, circonscription de Chapleau? Dans le cas de l'affirmative, se propose-t-il d'affecter d'autres sommes à l'aménagement de cet aéroport?

M. Cantin: Non.

(Traduction)

**CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
INSTITUTION PÉNALE**

Question n° 324—M. Coates:

Y aura-t-il appel de soumissions en vue de l'adjudication d'un contrat pour la construction d'une institution pénale de sécurité moyenne pour jeunes délinquants à Springhill (Nouvelle-Écosse)? Dans le cas de l'affirmative, quand y procédera-t-on?

M. Macdonald: On prévoit qu'un appel d'offres aura lieu pour la construction d'une institution pénale pour jeunes délinquants à Springhill (Nouvelle-Écosse), vers le mois d'octobre 1963.

RÉPARATION DE QUAI, AU LAC WINNIPEG

Question n° 325—M. Stefanson:

1. Entre le 31 mars 1958 et le 8 avril 1963 a-t-on agrandi ou réparé les quais du lac Winnipeg (Manitoba) et, dans le cas de l'affirmative, à quels endroits, et combien ces travaux ont-ils coûté?

2. Prévoit-on l'exécution de travaux d'agrandissement ou de réparation aux quais du lac Winnipeg cette année et, dans le cas de l'affirmative, à quels endroits, et quel sera le montant des frais?

M. Badanai: 1. Oui, aux endroits suivants: Arnes, \$13,927; Gimli, \$197,949; Grand-Rapids, \$5,817; Gull-Harbour, \$46,494; Hnausa, \$275; Île Matheson, \$600; Débarcadere de l'île Matheson, \$936; Pine-Dock, \$4,288; Rabbit-Point, \$508; Embouchure de la rivière Rouge, \$28,273; Plage Victoria, \$13,148; Plage Winnipeg, \$8,084.

2. Oui, à Gimli et à la plage Victoria. On prévoit que le montant total des frais s'élèvera à \$10,000.

AMÉNAGEMENT PORTUAIRE AU LAC WINNIPEG

Question n° 326—M. Stefanson:

1. Entre le 31 mars 1958 et le 8 avril 1963, a-t-on construit de nouveaux quais sur le lac Winnipeg (Manitoba) et, dans le cas de l'affirmative, en quels endroits et quel a été le montant des frais?

2. Prévoit-on de construire de nouveaux quais sur le lac Winnipeg cette année et, dans le cas de l'affirmative, à quels endroits et quel sera le montant des frais?

M. Badanai: 1. Oui, aux endroits suivants: Berens-River, \$60,044 (non parachevé); Débarcadere de l'île Matheson, \$63,499; Pointe-McBeth, \$82,375.

2. Non. Le parachèvement du quai à Berens-River coûtera \$300.

ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES, AU MANITOBA

Question n° 327—M. Stefanson:

1. Quand le gouvernement fédéral a-t-il conclu l'entente relative au programme des routes d'accès aux ressources avec la province du Manitoba?

2. Quelles routes a-t-on aménagées jusqu'ici et à quel coût chacune?

3. Comment en a-t-on réparti le coût?

4. Quelles sont les routes, s'il y en a, qui doivent être aménagées cette année?

M. Turner: 1. Le 21 décembre 1959.

2. et 4. Les routes qui doivent être aménagées aux termes de l'accord sur les routes d'accès aux ressources conclu entre le Canada et la province du Manitoba sont les suivantes:

Route	Coût approximatif
Route Thompson	\$5,200,000
Route d'Osborne Lake	500,000
Route d'Oiseau Lake	
(terminée)	170,000
(coût définitif non encore connu)	
Réseau routier du centre	
du Manitoba	1,500,000
Route de Gods Lake	12,000,000

Le gouvernement nous informe que les travaux sont commencés sur toutes ces routes et que la route de l'Oiseau Lake est terminée. L'accord oblige la province à achever la réalisation de ces entreprises pour le 31 mars 1966, mais la planification et le calendrier de l'aménagement relèvent de la province.

3. L'État fédéral paye 50 p. 100 de la dépense en cause qui est soumise à son approbation par la province, aux termes de l'accord.

AMÉLIORATIONS PORTUAIRES À SYDNEY (N.-É.)

Question n° 331—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

Quelles sont les prévisions du ministère des Transports en ce qui concerne les principales améliorations à apporter au havre de Sydney?

M. Cantin: Aucune cette année.